

“Donnons aux victimes de retrouver confiance

es la force en elles !”

Quand Rabiha a perdu son emploi à la suite de manipulations de son employeur, elle a sombré dans la dépression, jusqu'à ce qu'elle rencontre Louisetta.

Dès que Louisetta a vu Rabiha passer la porte, elle a tout de suite remarqué son air abattu, son regard soumis. Les stigmates du harcèlement professionnel, un ennemi que, à force de le combattre, Louisetta a appris à connaître à ses dépens.

« Il y a quelque temps, je travaillais dans le milieu associatif, raconte Louisetta. Tout allait bien jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle directrice. Avait-elle reçu des instructions ? Était-ce ma tête qui ne lui revenait pas ? En tout cas, du jour au lendemain, elle a tout fait pour me jeter dehors ! » Les techniques pour faire craquer un salarié sont toujours les mêmes : remarques blessantes, reproches infondés, accumulation de tâches de plus en plus ingrates ou encore une « mise au placard ». Si ces pratiques sont révoltantes, ce sont surtout leurs conséquences sur le moral des victimes qui ruinent des vies entières.

« Je me suis retrouvée, sans explication, dans un bureau avec interdiction de recevoir qui que ce soit ! » Impossible d'oublier comment cet emploi de juriste dans lequel Louisetta se sentait si bien est peu à peu devenu la source de toutes ses angoisses, au point de la priver de sommeil et de lui faire commencer chaque nouvelle journée avec la peur au ventre. « À force de vivre pendant des mois avec la haine de ma directrice, j'en venais à ne plus penser à autre chose ; j'en étais plus moi-même. Parfois, j'avais même envie de la tuer ! » Par chance, Louisetta a assez de tempérament pour claquer la porte avant qu'un drame ne se pro-



Après une mise au placard, on se sent nul !

duise et finit par demander réparation devant la justice, qui lui donne gain de cause. « Perdre son travail, c'est terrible, mais être victime de harcèlement, ça va au-delà. Impossible de retrouver du travail quand on se dit qu'on est bonne à rien ! Il faut avant tout retrouver confiance en soi. »

C'est dans ce but que Louisetta a fondé Le Cap, une association qui conseille ceux qui sont victimes de harcèlement professionnel. Une association dont Rabiha a entendu parler alors qu'elle se trouvait au trente-sixième dessous. Respon-



Grâce au Cap, Louisetta a pu faire comprendre à Rabiha qu'elle était avant tout une victime.

sable d'un magasin de gadgets à Hyères, cette mère d'un grand garçon de 17 ans a vu son existence basculer du jour où sa boutique a changé de propriétaire. « Notre nouveau directeur a poussé les deux vendeuses qui travaillaient avec moi à démissionner, raconte-t-elle. Après, c'était moi le problème.

On m'appelait juste avant la fermeture pour m'ordonner un inventaire immédiat. D'autres fois, au dernier moment, on m'annonçait que mes horaires étaient modifiés : plus possible de faire les courses ou de m'occuper de mon fils. Jusqu'à ce que, un matin, un jeune homme se présente à la boutique. Il m'a signifié qu'il était



le nouveau responsable. Quand j'ai appelé le directeur, il m'a répondu : « Si vous n'êtes pas d'accord, vous prenez la porte ! »

Louisetta a écouté Rabiha la gorge serrée. Ce sont toujours les mêmes humiliations, la même détresse : celle d'un avenir devenu incertain, le loyer à payer, l'absence d'espoir de retrouver un travail.

La voix éteinte, Rabiha évoque sa dépression, les journées passées à lire les petites annonces, à fumer cigarette sur cigarette. « J'avais honte de ce qui m'arrivait, se souvient-elle. Je me sentais rabaisée, un moins que rien. D'autant que je n'ai pas fait d'études, j'ai tout appris sur le terrain. Le travail, c'était ma fierté. »

Le premier moyen pour lutter contre ce fléau, c'est avant tout de rendre aux victimes leur dignité.

Contacts

- Association Le Cap, « contre les violences au travail ». Tél. : 04 94 64 43 32. Site Internet : www.le-cap-harcèlement.com.
- Association européenne des violences faites aux femmes au travail (AVFT). Tél. : 01 45 84 24 24 (du lundi au vendredi de 9 h 30 à 15 h). Site Internet : www.avft.org/.

Les informer sur leurs droits, les inciter à relever la tête, encadrer les médiations auprès des employeurs, c'est l'aide que donnent les trois salariées et la dizaine de bénévoles de l'association à près de 200 personnes chaque année. Il y a aussi les groupes de parole qui permettent de partager les expériences et de constater que le harcèlement au travail est bien une sorte de mal des temps modernes auquel de plus en plus d'employeurs ont recours.

« Derrière les prétextes économiques, ce sont des drames humains qui éclatent, s'insurge Louisetta. Cette jeune femme qui s'est tailladé les veines ou cet homme qui, brisé, a fini par se pendre. Plus de 65 % des victimes sont des femmes. Parce que la grossesse est souvent un motif pour les mettre sur la touche et à cause du harcèlement sexuel ! » Grâce à Louisetta et à ses collaboratrices, Rabiha a fini par

sortir du gouffre. Récemment, un juge a déclaré son employeur fautif et l'a condamné à la dédommager. Depuis, Rabiha s'est remise à la recherche d'un emploi. Régulièrement, elle revient voir Louisetta ; à les voir bavarder ensemble, sourire et partager un café, on croirait voir de vieilles connaissances, deux amies de toujours réunies par le même pacte : « Plus jamais ça ! »

Bernard Canaletto

Le harcèlement moral, vous pouvez agir !

Le harcèlement est avant tout répété. Sans répétition, pas de harcèlement ! Ce sont ces agissements répétés qu'il va falloir démontrer. Il appartiendra ensuite à l'employeur de justifier que ces agissements ne sont pas constitutifs d'un

harcèlement moral. Parmi les plus fréquents : ● l'isolement de la victime ; ● l'humiliation, les insultes, les propos déplacés ; ● le dénigrement systématique du travail réalisé.

Si vous êtes harcelé(e), comment réagir ? ● Il faut en parler. Au médecin du travail, au délégué du personnel s'il en existe, au chef d'entreprise si ce n'est pas lui qui harcèle... Si rien ne bouge, faites des courriers recommandés à l'employeur

pour lui rappeler ses obligations, ou à l'inspection du travail. ● Ne tombez pas dans le piège du harcelleur en vous sentant coupable de ce qui vous arrive. Prenez de la distance pour éviter de trop souffrir des humiliations...

Harcèlement, un mal des temps modernes